

**ARRETE PERMANENT MUNICIPAL**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT DES**  
**POIDS LOURDS DE PLUS DE 3.5 T**  
**PARKING JOSEPH CLAVIER**

**Le Maire de la commune de CORSEPT,**

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et suivants,  
Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des poids lourds de plus de 3,5 T. dans un but de sécurité publique ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement des poids lourds de 3,5 tonnes et plus est interdit sur l'ensemble du parking Joseph Clavier.

**Article 2 :** Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale de la signalisation routière.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4 :** les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours en cas d'intervention et aux véhicules appartenant à l'état ou à la commune ou à des concessionnaires du domaine public accomplissant une mission d'intérêt général.

**Article 5 :** les dispositions du présent arrêté sont applicables immédiatement.

**Article 6 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 7 :** le présent arrêté sera publié et affiché conformément à l'article L.2122.29 du code général des collectivités territoriales.

**Article 8 :** Madame la Directrice Générale des Services de Corsept, Monsieur le Commandant du groupement de la gendarmerie de Saint-Brévin-les-Pins, la Police Municipale, Monsieur le responsable des services techniques de Corsept sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Corsept le 30 juin 2023

Le Maire,  
Hervé GENTES



Une copie conforme du présent arrêté sera adressée :  
- à la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Brévin-les-Pins  
- à la Police municipale  
- aux services techniques de Corsept

MAIRIE DE CORSEPT

Tel : 02.40.27.51.96 | Fax : 02.40.27.72.45 | Mail : accueil@corsept.fr | Site Internet : www.corsept.fr